



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

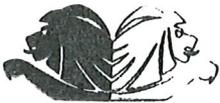
Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 3A/2025/2177/182 du 8 août 2025 du Ministre du Travail, à savoir

la société **AUTOPART s.à r.l.**, au nom et pour le compte de **L'ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSEES**, a été autorisée à installer et à exploiter un pont élévateur d'une charge maximale suivant le carnet d'instruction du constructeur de la marque NUSSBAUM, type SMART LIFT 2.35, numéro de construction 471766 à Bertrange, 19 rue du Chemin de Fer.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 18 août 2025

Youri DE SMET  
Bourgmestre

  
Sophie HUBERT  
Secrétaire adjointe

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 18 août 2025

Youri DE SMET  
Bourgmestre

  
Sophie HUBERT  
Secrétaire adjointe